

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE VALANGIN CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN MC-V-001 INTITULÉ « RÉHABILITATION DU TROTTOIR À LA RUE DES SCIES »

Mesdames, Messieurs,

Le 30 octobre 2023, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Tout d'abord, nous tenons à vous présenter nos excuses pour le délai de réponse à ce mandat citoyen.

En résumé, le présent mandat demande la réhabilitation du trottoir de la rue des Scies entre les Scies 14 et les Scies 16.

Concernant l'historique du dossier, ce point a été discuté entre le Conseil communal de Valangin et le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) en 2020. Le Conseil communal de Valangin avait préféré une variante ne maintenant pas un trottoir sur ce tronçon pour des questions financières car les coûts de la réhabilitation du trottoir étaient à charge de la Commune. L'exécutif demandait qu'en parallèle la diminution de la limitation de vitesse à 30 km/h soit étudiée.

D'un point de vue de la mobilité piétonne et comme vous le relevez dans le mandat citoyen, cette situation complique le cheminement de certains piétons. Toutefois, comme l'a relevé le Canton dans son courriel qui a amené la décision du Conseil communal de Valangin à ne pas maintenir le trottoir, la continuité du cheminement est garantie par le trottoir en ouest de la chaussée et les traversées piétonnes.

Pour améliorer cette situation, une action en deux étapes est envisagée par les services de la Ville :

- A court terme (horizon 2025) : élargissement de l'accotement¹ et mise en place de chaille dans le prolongement, ce qui facilitera et sécurisera le cheminement. Cette mesure nécessite néanmoins une cession au domaine public ainsi que le déplacement d'une fontaine.
- A moyen terme : réflexion quant au régime de vitesse et de circulation dans et aux abords de la localité, avec une adaptation possible de l'aménagement routier à la clé. Ces réflexions seront engagées courant 2025, avec une mise en application possible dès 2026.

¹ Espace aménagé entre la chaussée et le fossé.

Nous vous renseignerons bien évidemment sur les suites de ces démarches via les assemblées citoyennes.

En addition à ces éléments, nous soulignons que le chemin piéton en ouest du cimetière allant de la rue des Scies au collège vient d'être réaménagé par les services communaux afin de le rendre utilisable par les poussettes notamment. Cela permet un cheminement bien plus aisé et permet d'éviter dans certains cas une traversée supplémentaire de la rue des Scies.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 25 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,



Daniel Veuve